



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil 25, le mardi 04 février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 28 janvier 2025 s'est réuni à la mairie de Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Martine LE BAIL, Marie-Line RABILLER, Alain CHAUVET, Nelly LEJEUSNE, Guylaine YHARRASSARY, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Joël MOSSET, Annick VAILLANT, Farida REBOUH, Séverine SANCEREAU, Eric BAINVEL

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Farida REBOUH

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2025-02-05

OBJET : ANIMATIONS DU SERVICE SENIORS : TARIFS 2025

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h3>Accusé de Réception</h3> <p>LA PREFECTURE DÉPARTEMENT 044</p> <p>Identifiant de l'acte : 044-264400342-20250205-202502051-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/02/2025</p>
--	---

DÉLIBÉRATION 2025-02-05

OBJET : ANIMATIONS DU SERVICE SENIORS : TARIFS 2025

RAPPORTEUR : Evelyne ROHO

Le pôle Prévention Animations Seniors propose, gratuitement, chaque semaine, des animations pour les personnes âgées vivant à domicile, en perte d'autonomie, et/ou isolées.

Une participation financière peut-être sollicitée pour les sorties avec transport proposées aux usagers du service seniors (accueil de Jour, portage de repas à domicile, Service de Soins Infirmiers À Domicile, du Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.), animations seniors).

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025.

Sorties avec :	Rappel tarifs 2024	TARIFS 2025
▪ Restaurant	20,00 €	21,00 €
▪ Visite ou spectacle	5,30 €	5,60 €
• Transport	6,30 €	6,60 €
• Animations seniors	Gratuit	Gratuit

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,

Le Vice-Président du CCAS
Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 05 février 2025
Publié le 07 février 2025